Envoyé en préfecture le 03/02/2026
Reçu en préfecture le 03/02/2026
Publié le
ID : 056-215600834-20260129-D202601002-DE

Henbont
Hennebont

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE D'HENNEBONT

Séance Publique du 29 janvier 2026

Objet de la délibération
DELEGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE : COMPTE-RENDU

Le vingt-neuf janvier deux mille vingt-six à 18 H 45, séance ordinaire du Conseil Municipal de la Commune d'HENNEBONT, légalement convoqué le vingt-deux janvier deux mille vingt-six, réuni au lieu de ses séances, Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Michèle DOLLÉ, Maire

Etaient présents :
Michèle DOLLÉ , Yves GUYOT , Nadia SOUFFOY , Pascal LE LIBOUX , Claudine CORPART , Joël TRÉCANT , Valérie MAHÉ , Julian PONDAVEN , Lisenn LE CLOIREC , Marie-Françoise CÉREZ , Laure LE MARÉCHAL , Frédéric TOUSSAINT , Peggy CACLIN , Roselyne MALARDÉ , Philippe PERRONNO , Jacques KERZERHO , Anne-Laure LE DOUSSAL , Yves DOUAY , Guillaume KERRIC , Alain HASCOËT , Julien LE DOUSSAL , Fabrice LEBRETON , Alain LARRIVÉ , Pierre-Yves LE BOUDEC , Michèle LE BAIL , Hilal SAFAK .

Absents excusés ayant donné pouvoir :
André HARTEREAU pouvoir à Yves DOUAY , Jean-François LE CORFF pouvoir à Roselyne MALARDÉ , Stéphane LOHÉZIC pouvoir à Michèle DOLLÉ , Tiphaine SIRET pouvoir à Laure LE MARÉCHAL , Gwendal HENRY pouvoir à Yves GUYOT , Aline LE FUR pouvoir à Valérie MAHÉ .

Absent(s) :
Sylvie SCOTÉ LE CALVÉ absente sans pouvoir.

Madame la Présidente déclare la séance ouverte et prie les Conseillers Municipaux de désigner l'un des membres du Conseil pour Secrétaire. Madame Nadia SOUFFOY désignée pour remplir ces fonctions, les accepte et prend place au bureau en cette qualité.

Secrétariat de la DGS **N° 2026.01.002**

Rapporteur : Yves GUYOT

Le Conseil Municipal, lors des séances du 6 mai 2021, du 24 octobre 2024 et du 11 décembre 2025, a donné diverses délégations au Maire ou à son représentant dans le cadre des dispositions visées aux articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Les actes pris en vertu de ces délibérations sont les suivants :

Envoyé en préfecture le 03/02/2026
Reçu en préfecture le 03/02/2026
Publié le
ID : 056-215600834-20260129-D202601002-DE

4 - Marchés et avenants de travaux de fournitures et services

OBJET	TITULAIRE	MONTANT EN € HT	DATE
Installation et location de panneaux photovoltaïques sur la toiture du Ping Center – Avenant n° 2 (changement d'adresse)	VIRYA	Sans incidence financière	24/12/2025
Travaux relatifs au remplacement de la couverture amiante du CTM à Hennebont – Lot n° 1 « Désamiantage » - Avenant n° 2	TERREXO	+1 480 € HT	24/12/2025
Location, collecte/traitement des déchets de bennes pour le CTM, le SEVEP et divers chantiers de la ville d'Hennebont	GUYOT ENVIRONNEMENT	Maxi : 15 000 € HT / an	23/12/2025
Travaux relatifs à la débitumisation et végétalisation de la cour de l'école élémentaire P. Eluard – Lot n° 2 « Fourniture et pose de structure de jeu (type pyracorde) » – Avenant n° 1	LA MAISON DES JEUX	-1 000 € HT	11/12/2025
Travaux relatifs à la débitumisation et végétalisation de la cour de l'école élémentaire P. Eluard – Lot n° 3 « Fourniture et pose de jeux en bois naturel » – Avenant n° 1	LA MAISON DES JEUX	-300 € HT	11/12/2025
Travaux de réhabilitation du gymnase Victor Hugo à Hennebont - Relance du lot n° 5 « Ouvrages plaques de plâtre – menuiseries intérieures »	GOUEDARD MENUISERIE	158 200 € HT	17/11/2025

5 – Conclusion et révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans

OBJET	BÉNÉFICIAIRE BAILLEUR	MONTANT € H.T MENSUEL	DATE DE PRISE D'EFFET
Mise à disposition de la toiture du Ping Center dans le cadre du projet d'installation / location de panneaux photovoltaïques sur ce site	VIRYA	A titre gratuit (exécution d'un contrat de la commande publique)	A compter de la réalisation des conditions suspensives. Durée de 10 ans à compter de la mise en route de l'installation

6 **– Accepter les indemnités de sinistre afférentes aux Contrats d'assurance**

Contrat risques statutaires Siaci Saint Honoré : 8 152.29 €

8 – Délivrance et reprise des concessions dans les cimetières

NOMBRE DE CONCESSIONS DELIVREES ET RENOUVELEES : 01 novembre 2025 au 11 décembre 2025.

CIMETIERES	ACHATS	RENOUVELLEMENT
Hennebont Centre		6
Saint-Gilles	1	1
Saint-Caradec	1	4
TOTAL	2	11

COLUMBARIUM	ACHATS	RENOUVELLEMENT
Hennebont Centre		1
Saint-Gilles		2
Saint-Caradec		
TOTAL		3

Envoyé en préfecture le 03/02/2026
Reçu en préfecture le 03/02/2026
Publié le
ID : 056-215600834-20260129-D202601002-DE

10 – Aliénation de gré à gré de biens mobiliers

- Cession de trois défibrillateurs pour la somme unitaire de 120€ dans le cadre d'une reprise suite à achat nouveau matériel

11 – Rémunérations, frais, honoraires d'avocats, notaires, huissiers de justice et experts

- Conseil, assistance juridique et accompagnement de la Ville d'Hennebont pour une question ressources humaines – Cabinet Valadou, Josselin et associés – 450 € HT
- Recherches juridiques, analyse, rédaction d'une consultation notamment dans le cadre d'un recours gracieux en urbanisme – Cabinet LGP – 1 500 € HT

15 - Droits de préemption

- Nombre de décisions de ne pas préempter : **15**
- Nombre de DIA reçues du **01/12/2025** au **31/12/2025** : **15**

26 – Demandes de subventions

DCDC202601001 : solliciter les aides financières des partenaires institutionnels (DRAC-Bretagne, Conseil Régional de Bretagne, Conseil Départemental du Morbihan) au titre de leurs soutiens au projet artistique et culturel de l'Artothèque / Galerie Pierre Tal Coat et conformément à leurs politiques respectives dans le domaine de l'art contemporain pour l'année 2026.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2122-22 et L2122-23,
Vu l'avis de la Commission Ressources en date du 12 janvier 2026,
Vu l'avis du Bureau Municipal en date du 19 janvier 2026,
Vu le rapport présenté en séance du Conseil Municipal,

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Entendu l'exposé du rapporteur,
Après en avoir délibéré,

➔ **PREND ACTE** de ces informations conformément à l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Conseil Municipal prend acte.

Le registre dûment signé
Pour extrait certifié conforme
La Maire,

MAIRIE HENNEBONT MORBIHAN

Michèle DOLLÉ

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Rennes 3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 RENNES Cedex, ou par l'application Télérecours Citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr